# Standardisation du thème des risques

Réunion d'avancement du 13 septembre 2010

Compte-rendu

Version	Date	Modifications apportées	Diffusion
0	16/09/2010		Participants pour relecture
1	20/09/2010	Relecture CETE SO	Liste de diffusion
2	24/09/2010	Correction portant sur la diffusion des	Liste de diffusion
		métadonnées TCC	

Présents		Diffusion	Diffusion	
Yves Ruperd	MEEDDM CETE SO	Jean Bourcet	MAAP CGAAER	
Jacques Salager	MEEDDM CERTU	Jean Bruneau	MEEDDM CGEDD	
Pierre Werny	MEEDDM CERTU	Jean-Jacques Richard	MEEDDM DGPR	
Jean-Loup Delaveau	MEEDDM CERTU	Anne Calmet	MEEDDM DREAL Midi-Pyrénées	
Alain Lebourzec	MEEDDM CETE SO	Michel Faure	MEEDDM DREAL PACA	
		Christian Rollet	MAAP SG/SM/SDSI/BPSI	
		Marc Léobet	MEEDDM CGDD	
		Michel Frances	MEEDDM CGDD	
		Fabrice Thiébaux	MEEDDM CERTU	
		Gilbert Nicolle	MEEDDM CERTU	

Rédaction : JL Delaveau

Cette réunion des rapporteurs et instructeurs de la COVADIS a pour principal objectif de discuter des suites à donner au projet de standard PPR. L'étape suivante concerne l'implémentation du modèle conceptuel PPR en une structure de fichiers Mapinfo. Cette implémentation est subordonnée à la finalisation du modèle conceptuel qui a fait l'objet de commentaires lors de la dernière COVADIS (30 juin) et à l'avenir de l'application de diffusion des données sur les risques Cartorisque (chaque producteur attend du standard PPR qu'il soit compatible avec la structure de données utilisée dans Cartorisque). La DGPR a dernièrement décidé de reconduire la procédure de normalisation des données et l'application de diffusion Cartorisque.

# Ordre du jour

- 1. Point d'actualité (Cartorisque)
- 2. Examen des commentaires de la COVADIS
- 3. Implémentation du modèle en tables Mapinfo

#### Point d'actualité

Cet échange préliminaire consacré à l'actualité du domaine risque a permis d'évoquer l'avenir du projet Cartorisque, les décrets d'application de la loi Grenelle 2, les travaux en cours relatifs à la directive cadre inondation. Ces éléments de contexte sont susceptibles d'avoir un impact sur la rédaction du standard PPR. Concernant l'application Cartorisque, le secrétariat COVADIS a pu contacter JJ. Richard de la DGPR qui a confirmé la poursuite du projet Cartorisque sur les mêmes bases organisationnelles et techniques. Deux marchés sont en préparation par la DGPR :

 La prestation de normalisation des données de risque sera relancée en 2011 afin de continuer à alimenter Cartorisque. Le marché devrait être publié en octobre 2010. Le CETE SO ne sait pas

- encore si les spécifications pour Cartorisque actualisées en 2009 font partie des pièces du dossier de consultation.
- Une prestation de développement informatique visant à améliorer l'ergonomie et la navigation dans l'application Cartorisque.

La procédure d'intégration existante sera donc reconduite en 2011 en étant en partie sous-traitée à un prestataire externe. Les données d'une direction départementale sont transmises au CETE SO; le CETE SO examine les données récupérées puis les transmets au prestataire; le prestataire se charge de les adapter (changement de structure, mise en forme) pour les intégrer dans le serveur de production Cartorisque. La structure de données proposée par le standard PPR devra être compatible avec les spécifications Cartorisque datant de 2009. L'intérêt de cette compatibilité est évidente et même demandée par les DDI: toute donnée PPR standardisée selon le standard COVADIS pourra être transmise sans autre transformation à l'équipe du CETE SO en charge de Cartorisque.

Dans le cadre de la directive européenne inondation, la DGPR a confié à un groupe de travail piloté par le CEMAGREF la réalisation d'une base de données historiques sur les inondations. Cette « BDHI » doit servir à créer notamment des cartes d'inondation en vue de réaliser les évaluations préliminaires des risques d'inondation (EPRI) instaurées par la directive européenne. La DGPR a demandé à chaque DREAL et DDI d'affecter un ETP à la constitution de la BDHI dont la production doit être réalisée à partir du premier trimestre 2011. La DGPR avait annoncé que Cartorisque serait l'outil support pour la production de ces cartes. Cette information est-elle toujours d'actualité ?

De plus, rapporteurs et secrétariat de la COVADIS s'interrogent sur l'opportunité d'une coordination entre la démarche de standardisation des PPR et la constitution de la BDHI, considérant les PPR comme des sources de données potentielles.

## Examen des commentaires de la COVADIS du 30 juin

### **DREAL PACA**

Commentaire	Réponse proposée
§ A.2.1 : le PPR tempête n'existe pas (le risque oui)	Reformulation proposée : PPR liés aux phénomènes atmosphériques
§ A.2.1 : des PPR « ruissellement et coulée de boue » ont déjà été élaborés. Dans quelle catégorie sont-ils classifiés?	Ajout des PPR ruissellement et coulée de boue qui font partie des PPRI
§ B.1.1 : la table EnjeuPPR n'apparaît pas dans le tableau page 11, alors qu'elle apparaît dans le MCD	Liste complétée
§ B.3.1 : attribut « nomproducteur » de la classe DocumentPPR, la valeur vide doit être interdite	Proposition retenue
§ B.4.2 : « il n'a été possible d'identifier ni échelle de référence ni référentiel géographique à recommander pour chacune des classes d'objets » Il doit quand même être possible de définir une liste de référentiels indicative (scan25, pci / bd parcellaire) et limitée	La liste des référentiels géographiques ou fonds cartographiques utilisés pour produire les PPR est en effet connue. La rédaction de ce paragraphe sur la saisie des données géographiques sera reprise pour notamment recommander qu'une précision géométrique à l'objet soit bien qualifiée.
Remarques générales : dans le document n'apparaissent pas : de contraintes topologiques, d'échelle de référence, de référentiel	La topologie est abordée en § B.1.4. Des mentions relatives aux référentiels seront ajoutées en coordination avec la DGPR.
Que devient la structure Cartorisque ?	cf. point d'actualité ci-avant

# **COVADIS**

Commentaire	Réponse proposée
§ B.3.4 : ne serait-il pas intéressant de conserver la classe d'objet "zone d'aléa nul ou insignifiant"? En effet, cette classe d'objet concerne des territoires où le risque a été étudié et évalué comme nul, ce qui est très différent d'un territoire où le risque n'a pas été étudié du tout. Les implications en termes de développement territorial et d'ADS sont majeures.	La modélisation actuelle du PPR permet de distinguer les zones où l'aléa a été étudié et est nul de celles où l'aléa n'a pas été étudié. L'aléa est étudié en tout point de la zone d'étude prescrite par arrêté préfectoral. Les parties de la zone d'étude non couvertes par un aléa correspondent donc aux zones d'aléa nul. Les "zones d'aléa nul ou insignifiant" peuvent se déduire de façon topologique comme étant le périmètre d'étude « moins » l'ensemble des zones d'aléa. Cette subtilité topologique sera précisée dans le document en commentaires de la classe et dans le § B.1.4. Aussi, ces zones sans aléa ne figurent pas dans la classe ZoneAléa pour ne pas alourdir la saisie. En dehors de la zone d'étude, l'aléa n'est pas étudié et peut être considéré comme non évalué.
§ B.3.7 : il est un peu gênant de voir citées des références aux mines dans le tableau (définition, regroupement) alors que le document n'est censé traiter que des PPRN et PPRT. Les PPR Miniers sont-ils concernés par ce document? Si non, il serait peut-être plus clair de supprimer ces références.	Après une analyse du rapporteur CERTU, les PPRM pourraient tout à fait intégrer ce standard. De grandes similitudes (législation, procédures administratives, forme, objectifs, porter à connaissance) existent entre un PPRM et un PPRN. Un PPRM est d'ailleurs plus proche du PPRN que peut l'être un PPRT. L'intégration des PPRM à ce standard est une question qui sera posée à la DGPR.
§ C.2 : référence au Tronc Commun Cartorisque : ces métadonnées sont très proche des métadonnées INSPIRE et représentent une part notable des métadonnées présentes dans le Géocatalogue. Je pense même qu'on peut les rendre conformes à INSPIRE automatiquement (il suffit de remplir le champs 'thème" = risques naturels), à contrôler.	Les métadonnées collectées par cet outil TCC sont stockées par l'équipe du CETE SO en charge de Cartorisque. Elles sont diffusées via le GéoCatalogue. Une analyse de leur contenu sera menée au moment de la rédaction des métadonnées standard du paragraphe C.2
Remarque générale : Il est nécessaire de qualifier la précision de la limite de chaque zone d'aléa. Cette précision une fois connue et qualifiée, l'échelle d'affichage n'a plus d'importance.	Intégrer cette information de qualité à la modélisation des PRR permettra de qualifier la précision de chaque objet comme une de ses propriétés. Il s'agit là d'assurer une meilleure transparence pour des données fréquemment réutilisées dans des domaines variés et provenant de sources de qualité très variable.  Il est donc retenu de proposer d'ajouter deux attributs aux classes d'objets ZonePPR et ZoneAlea - 'precisionPosition' caractérisant la précision globale du contour de la zone ; - 'sourceGeometrie' caractérisant le référentiel ayant servi de support de numérisation pour cet objet.
Remarque générale : Proposition de remplacer le terme 'zone blanche' par 'zone de précaution'. Ce dernier terme correspond au code de l'environnement tandis que la jurisprudence parle de zone d'aléa résiduel.	Cette remarque en appelle une autre à propos du modèle conceptuel. L'information 'zone de précaution' apparaît à trois reprises (attribut 'EstenZonedePrecaution' de la classe ZonePPR, les valeurs 'Zone de précaution' des types CodeZonePPRType et PerimetrePPRType).  Le modèle sera revu sur ce point particulier.
Remarque générale : un PPR n'est pas un document opérationnel de gestion de crise.	Ce rappel sera ajouté dans le paragraphe A.1 du standard de données.
§ C.1.4 : reprendre les conventions de représentation des	Le standard sera l'occasion de rappeler les conventions de

représentation des zones PPR et des aléas recommandées dans les spécifications de normalisation pour Cartorisque
(2009).

### Questions corollaires évoquées

Comment le standard PPR doit-il traiter la question de la qualité géométrique des données des PPR ? La qualité géométrique des données varie d'un PPR à l'autre. Elle dépend en effet de la méthode, des sources de données et du référentiel géographique qui ont été utilisés pour mener à bien l'analyse des risques. Rapporteurs et secrétariat COVADIS s'interrogent sur la meilleure manière de consigner la problématique de la qualité dans le standard PPR. Il paraît judicieux de distinguer les recommandations selon qu'elles s'appliquent aux PPR existants (dont la qualité ne peut pas être améliorée sans relancer une nouvelle procédure) ou qu'elles concernent les futurs PPR :

- 1. Il convient avant tout de consulter la DGPR : La DGPR envisage-t-elle de donner des nouvelles instructions concernant les référentiels de saisie à utiliser pour les nouveaux PPR ?
- 2. Pour les données des PPR existants, le standard peut simplement se cantonner à lister les référentiels géographiques utilisés puisqu'ils sont connus.
- 3. Une bonne pratique serait d'utiliser des métadonnées de qualité gérées au niveau de chaque objet zone PPR et aléa. Chaque zone se verrait qualifiée d'un attribut 'precisionPosition' caractérisant la précision globale du contour de la zone et un attribut 'sourceGeometrie' caractérisant le référentiel ayant servi à géolocaliser l'objet. Cette proposition représente une charge de saisie supplémentaire, elle est cependant indispensable pour une meilleure transparence des données diffusées et réutilisées ; cette proposition devra aussi être validée par la DGPR.

Le cas des PPR miniers a aussi été évoqué. A l'issue de la réunion, J. Salager a investigué la question de la faisabilité de traiter des PPRM dans le standard PPR. Tant sur le plan de la forme, des objectifs, de la procédure ou des références au code de l'environnement, les PPRM sont très semblables aux PPRN (davantage que les PPRT peuvent l'être). Sous réserve de l'accord de la DGPR, les PPRM peuvent être intégrés dans ce standard PPR. Cet ajout n'impacterait que faiblement le modèle de données PPR; c'est d'ailleurs tout l'intérêt d'avoir choisi une approche générique.

## **Implémentation**

Le CETE SO a rédigé un guide d'accompagnement Cartorisque (2006) à l'attention des services producteurs de données sur les risques. Ce guide spécifie une structure de tables que les services doivent utiliser pour transmettre leurs données de risque. Ces spécifications étant toujours d'actualité (hormis le système de référence légal modifié en 2009) seront prises en compte par le secrétariat COVADIS au moment de l'implémentation du modèle conceptuel de manière à s'en approcher au maximum.

#### Prochaines réunions

Deux réunions par visioconférence doivent être organisées.

La première réunira les rapporteurs et le secrétariat COVADIS pour finaliser la structure des données PPR (partie C du standard). Le secrétariat COVADIS se charge d'en réaliser un premier projet. Cette réunion est fixée au 19/10/2010.

Le seconde sera organisée avec la DGPR pour aboutir à une version finalisée du standard, apte à être soumise à commentaires. Cette réunion est fixée au 15/11/2010.